



## SUPER CAID GRANEN

Version 3 / B  
10200003910

1/8

Date de révision: 25.02.2015  
Date d'impression: 25.02.2015

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial SUPER CAID GRANEN

Code du produit (UVP) 05949386

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Rodenticide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer CropScience SA-NV  
BG Bayer Environmental Science  
J.E. Mommaertslaan 14  
1831 Diegem (Machelen)  
Belgique

Téléphone +32(0)2/535 63 11 (8:00h à 17:00h)

Téléfax +32(0)2/534 35 76

Service responsable E-mail : marina.meysmans@bayer.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +32(0)35/403 070 (après 17:00h et avant 8:00h)  
Bayer Antwerpen NV

Centre Anti-Poison +32(0)70/245 245

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Non classé ; les critères de classification ne sont pas remplis.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé ; les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :



Mention d'avertissement: Attention

#### Mentions de danger

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

**SUPER CAID GRANEN**Version 3 / B  
10200003910

2/8

Date de révision: 25.02.2015  
Date d'impression: 25.02.2015

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

**2.3 Autres dangers**

En raison des propriétés antivitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut inhiber la coagulation sanguine se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2 Mélanges****Nature chimique**

Appât en grains (AB)

**Composants dangereux**

Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	No.-CAS / No.-CE	Classification		Conc. [%]
		Directive 67/548/CEE	Règlement (CE) No 1272/2008	
Bromadiolone	28772-56-7 249-205-9	T+; R26/27/28, R48/23/24/25 N; R50/53	Acute Tox. 1, H300, H310, H330 STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	0,005

**Autres informations**

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir section 16.

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

**Ingestion**

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche. Provoquez le vomissement, seulement si : 1. le patient est parfaitement conscient, 2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible, 3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et 4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.) Risque de lésions graves des poumons (par inhalation).



## SUPER CAID GRANEN

Version 3 / B  
102000003910

3/8

Date de révision: 25.02.2015  
Date d'impression: 25.02.2015

---

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Apparition d' hématomes et d'hémorragies, Anémie, Vomissements avec du sang, Sang dans les fèces, Sang dans l'urine, Vomissements, Saignement de nez, Saignement de gencive, Les symptômes peuvent être retardés de 36 - 72 heures.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Risques** En raison des propriétés antivitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut inhiber la coagulation sanguine se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.

**Traitement** Surveiller la numération globulaire. Surveiller le temps de prothrombine/ l'INR. Antidote : Vitamine K1. Les cas d'empoisonnements sévères peuvent exiger de recourir aux mesures classiques telles l'administration de produits sanguins ou les transfusions sanguines. Guérison spontanée et sans séquelles. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard. Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au moins. Les antidotes suivants sont généralement préconisés : atropine et oximes.

---

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Appropriés** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

**Inappropriés** Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Information supplémentaire** Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

---

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions** Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.



## SUPER CAID GRANEN

Version 3 / B  
102000003910

4/8

Date de révision: 25.02.2015  
Date d'impression: 25.02.2015

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Utiliser un équipement de manutention mécanique. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.

**6.4 Référence à d'autres sections** Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** Pas de précautions spéciales.

**Mesures d'hygiène** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil.

**Précautions pour le stockage en commun** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Valeur limite d'exposition

Pas de valeur limite d'exposition connue.

### Conseils supplémentaires

Respecter la valeur limite générale en poussières.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues.  
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors



## SUPER CAID GRANEN

Version 3 / B  
102000003910

5/8

Date de révision: 25.02.2015  
Date d'impression: 25.02.2015

d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

### Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

### Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

### Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 5.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	céréales
Couleur	rouge
Odeur	perceptible
Masse volumique apparente	$\geq 700 \text{ kg/m}^3$
Hydrosolubilité	insoluble

9.2 Autres données Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Décomposition thermique Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.



## SUPER CAID GRANEN

Version 3 / B  
10200003910

6/8

Date de révision: 25.02.2015  
Date d'impression: 25.02.2015

---

- 10.4 Conditions à éviter** Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
- 10.5 Matières incompatibles** Stocker dans l'emballage d'origine.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.
- 

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë par voie orale** ATE (rat) > 5.000 mg/kg  
Méthode de calcul  
ETA – estimation de la toxicité aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation** Une utilisation judicieuse et prudente ne donne pas lieu à la formation d'aérosols inhalables.
- Toxicité aiguë par pénétration cutanée** ATE > 5.000 mg/kg  
Méthode de calcul  
ETA – estimation de la toxicité aiguë
- Irritation de la peau** Pas d'irritation de la peau (lapin)  
Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.
- Irritation des yeux** Pas d'irritation des yeux (lapin)  
Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.
- Sensibilisation** Non sensibilisant. (cochon d'Inde)  
Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.

### Evaluation de la toxicité à dose répétée

Bromadiolone : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : une inhibition de la coagulation sanguine pouvant provoquer l'apparition d'un syndrome hémorragique. Les effets toxiques de la substance Bromadiolone sont provoqués par : les propriétés des antivitames K.

### Evaluation de la mutagénèse

Bromadiolone : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

### Evaluation de la cancérogénicité

Bromadiolone : Cette substance n'est pas considérée comme cancérogène.

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Bromadiolone : Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour la reproduction à des doses toxiques non maternelles.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

Bromadiolone : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

---

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité



## SUPER CAID GRANEN

Version 3 / B  
102000003910

7/8

Date de révision: 25.02.2015  
Date d'impression: 25.02.2015

<b>Toxicité pour le poisson</b>	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 2,89 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
<b>Toxicité pour les invertébrés aquatiques</b>	CE50 (Daphnie) 5,79 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
<b>Toxicité des plantes aquatiques</b>	CE50 (Algues) 1,14 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h La valeur fournie concerne la matière active technique.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** Non applicable pour ce mélange.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Non applicable pour ce mélange.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Non applicable pour ce mélange.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sans objet car une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

### 12.6 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Pas d'autre effet à signaler.

---

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit</b>	Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.
<b>Code d'élimination des déchets</b>	20 01 19* pesticides

---

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Produit non dangereux au sens des réglementations ADN/ADR/RID/IMDG/IATA.**

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**14.1 – 14.5** Non applicable

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.



## SUPER CAID GRANEN

Version 3 / B  
102000003910

8/8

Date de révision: 25.02.2015  
Date d'impression: 25.02.2015

---

### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Information supplémentaire

Classement OMS : U (Toxicité aiguë peu probable en usage normal)

Numéro d'autorisation (Belgique) BE2013-0040  
Numéro d'agrément (G.D. Luxembourg) A0/150/13/L

**Classe de toxicité (Belgique)** Sans classement

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

---

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

R26/27/28 Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R48/23/24/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H300 Mortel en cas d'ingestion.  
H310 Mortel par contact cutané.  
H330 Mortel par inhalation.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

**Objet de la révision:** Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N° 453/2010.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--